



# **Programme des Nations Unies pour l'environnement**

**EP**

UNEP(DEPI)/MED WG.390/Inf.3  
4 février 2014  
FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

---



## **PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

Réunion intégrée des Groupes de correspondance sur le BEE et les Cibles

Athènes, Grèce, 17-19 février 2014

### **Analyse du Secrétariat sur les Indicateurs communs**



**TABLEAU I: Résumé de l'Analyse du Secrétariat sur les indicateurs communs**

Objectif opérationnel	Indicateur	BEE	Cibles proposées	Indicateurs similaires établis pour d'autres conventions pour les mers régionales
<b>1.4 Les habitats marins et côtiers clés sont préservés</b>	1.4.1 Aire de répartition potentielle/ observée de certains habitats côtiers et marins listés dans le Protocole ASP <sup>1</sup>	L'habitat est présent dans toute son aire de répartition naturelle <sup>2</sup>	<p><b>État</b> Le rapport aire de répartition naturelle/aire observée tend vers 1</p> <p><b>Pression</b> Diminution des principales causes anthropiques de régression des habitats</p>	<p>OSPAR retient l'indicateur prioritaire suivant : « Dommages physiques aux habitats dominants et spéciaux ».</p> <p>HELCOM définit comme indicateurs de base préliminaires « L'étendue et la répartition des biotopes benthiques » et « L'incidence cumulée sur les biotopes benthiques ».</p> <p>« Tendances de l'étendue et de l'état des habitats critiques » figure dans le projet de série concertée d'indicateurs des Conventions et Plans d'action pour les mers régionales.</p>
	1.4.3 Condition des espèces et des communautés définissant les habitats	La taille et la densité des populations des espèces définissant les habitats, et la composition en espèces des communautés se situent dans les conditions de référence assurant le maintien à long terme de l'habitat <sup>3</sup>	<p><b>État</b> Aucun écart important d'origine anthropique dans l'abondance et la densité des populations par rapport aux conditions de référence<sup>4</sup></p> <p>La composition en espèces témoigne de tendances positives vers les conditions de référence sur une proportion de l'habitat (pour les habitats en voie de rétablissement)</p>	<p>OSPAR a établi l'indicateur prioritaire suivant : « Composition typique d'espèces des habitats benthiques », ainsi que l'indicateur commun « Indices multimétriques pour les habitats benthiques ».</p> <p>HELCOM utilise comme indicateurs de base : « État des communautés de la macrofaune de substrat meuble » et « Structure de la population des espèces macrozoobenthiques à longue durée de vie ».</p>

<sup>1</sup> Le Groupe de correspondance du deuxième cluster « Biodiversité et pêche » dans le cadre de la réunion des Points Focaux pour les ASP qui a eu lieu à Rabat le 2 Juillet 2013, a proposé que cet indicateur se réfère à l'aire de répartition naturelle au lieu de l'aire de répartition potentielle

<sup>2</sup> L'aire de répartition naturelle doit être définie par la Dix-neuvième réunion des Parties

<sup>3</sup> Des données de base à être déterminés par la Dix-neuvième réunion des Parties

<sup>4</sup> Les conditions de référence doivent être définies par la Dix-neuvième réunion des Parties pour les habitats à prendre en compte au titre de OE1.

Objectif opérationnel	Indicateur	BEE	Cibles proposées	Indicateurs similaires établis pour d'autres conventions pour les mers régionales
<p><b>1.1 La répartition des espèces est conservée (pour certains mammifères marins, oiseaux de mer, reptiles marins, macroalgues marines, zoobenthos, poissons)</b></p>	<p>1.1.1 Aire de répartition  (mammifères marins)</p>	<p><u>Phoque moine:</u> Le phoque moine est présent sur toutes les côtes de la Méditerranée ayant des habitats appropriés à l'espèce.</p>	<p><u>Phoque moine:</u> La répartition du phoque moine reste stable ou s'étend et l'espèce recolonise les zones disposant d'habitats appropriés.</p> <p><b>Pression/réponse:</b> Les activités humaines<sup>5</sup> susceptibles d'évincer les mammifères marins de leur habitat naturel dans leur aire de répartition ou d'endommager leur habitat font l'objet d'un contrôle et d'une réglementation</p> <p>Mesures de conservation appliquées aux zones d'importance pour les cétacés</p> <p>Des mesures de gestion de la pêche qui réduisent fortement le risque de capture accidentelle de phoques moines et de cétacés sont mises en œuvre lors des activités halieutiques</p>	<p>OSPAR utilise comme indicateurs de base « L'aire de répartition des sites d'échouerie et des colonies de reproduction des phoques gris et des phoques communs » et « L'aire de répartition des espèces de cétacés régulièrement présentes ».</p> <p>HELCOM utilise aussi comme indicateur de base « La répartition des mammifères marins ».</p>
	<p>1.1.1 Aire de répartition  (oiseaux de mer)</p>	<p>Les espèces continuent à être présentes dans tous leurs habitats naturels en Méditerranée</p>	<p><b>État</b> Aucune rétraction significative de la répartition de la population en Méditerranée chez l'ensemble des espèces indicatrices, et pour les oiseaux d'eau se reproduisant en colonies (à savoir la majorité des espèces en Méditerranée): de nouvelles colonies sont établies et la population est encline à s'étendre parmi plusieurs autres sites de reproduction<sup>6</sup>.</p>	

<sup>5</sup> Sondages sismiques, activités générant du bruit dans le milieu marin, pêche, trafic maritime, etc.

<sup>6</sup> Cette cible est recommandée dans les plans de conservation de certains taxons (goéland d'Audouin, sterne voyageuse).

Objectif opérationnel	Indicateur	BEE	Cibles proposées	Indicateurs similaires établis pour d'autres conventions pour les mers régionales
	1.1.1 Aire de répartition (reptiles marins)	L'espèce continue à être présente dans toute son aire de répartition naturelle en Méditerranée, y compris ses sites de nidification, d'accouplement, d'alimentation, d'hivernage	<p><b>État</b> La répartition des tortues n'est pas affectée par les activités humaines</p> <p>Les tortues continuent à nidifier dans tous les sites notoires de nidification</p> <p><b>Pression/réponse</b> Protection des sites de nidification des tortues.</p> <p>Les activités humaines<sup>7</sup> susceptibles d'évincer les tortues marines de leur aire de répartition font l'objet d'un contrôle et d'une réglementation</p>	
<b>1.2 La taille de la population des espèces sélectionnées est maintenue (pour les mammifères marins, oiseaux de mer, reptiles marins, macroalgues marines, zoobenthos, poissons)</b>	1.2.1 Abondance de la population (mammifères marins)	La population de l'espèce présente des niveaux d'abondance permettant de la classer dans la catégorie dite de "préoccupation mineure" de l'UICN <sup>8</sup>	<p><b>État</b> Les populations se rétablissent vers leurs niveaux naturels</p>	<p>OSPAR a établi comme indicateurs prioritaires : « L'abondance à une échelle temporelle appropriée des espèces de cétacés régulièrement présentes » et « L'abondance des phoques gris et des phoques communs sur les sites d'échouerie et dans les colonies de reproduction ».</p> <p>HELCOM utilise aussi comme indicateur de base : « Les taux d'accroissement démographique, l'abondance et la répartition des mammifères marins ».</p>
	1.2.1 Abondance de la population (oiseaux de mer)	La population de l'espèce présente des niveaux d'abondance permettant de la classer dans la catégorie dite de "préoccupation mineure" de l'UICN <sup>9</sup>	<p>Aucune diminution d'origine anthropique de l'abondance de la population. Quand elle était décimée, la population se reconstitue vers ses niveaux naturels</p> <p>Le nombre total d'individus est suffisamment disséminé en différents sites</p>	<p>L'indicateur prioritaire d'OSPAR est le suivant : « Tendances spécifiques aux espèces de l'abondance relative des oiseaux de mer en période ou hors période de reproduction ».</p> <p>HELCOM retient comme indicateur prioritaire : « L'abondance des oiseaux d'eau lors des saisons d'hivernage et de reproduction ».</p>

<sup>7</sup> Utilisation incontrôlée des sites de nidification, pêche, trafic maritime, etc.

<sup>8</sup> Un taxon est dit de "préoccupation mineure" lorsqu'il a été évalué et n'est pas classé comme étant "en danger critique d'extinction", "en danger", "vulnérable" ou "quasi menacé".

<sup>9</sup> Un taxon est dit "de préoccupation mineure" quand il a été évalué et n'est pas classé comme étant "en danger critique d'extinction", "en danger", "vulnérable" ou "quasi menacé".

Objectif opérationnel	Indicateur	BEE	Cibles proposées	Indicateurs similaires établis pour d'autres conventions pour les mers régionales
	1.2.1 Abondance de la population  (Reptiles marins)	La taille de la population permet d'atteindre et de maintenir un état de conservation favorable	<b>État</b> Aucune diminution d'origine anthropique dans l'abondance de la population Quand elle était décimée, la population se reconstitue vers ses niveaux naturels	Aucun, car les reptiles marins ne jouent pas un rôle important dans les zones couvertes par OSPAR et HELCOM. Toutefois, des cibles similaires existent pour les mammifères marins.
<b>1.3 La condition de la population des espèces sélectionnées est maintenue (pour les mammifères marins, oiseaux de mer, reptiles marins, macroalgues marines, zoobenthos, poissons)</b>	1.3.1 Caractéristiques démographiques de la population (par exemple : taille du corps, ou structure en classes d'âge, sex-ratio, taux de fécondité, taux de survie/mortalité)  (mammifères marins,)	<u>Cétacés:</u> Les populations des espèces sont en bonne condition: faible mortalité d'origine anthropique <sup>10</sup> , sex-ratio équilibré et aucune baisse du taux de reproduction  <u>Phoque moine:</u> Les populations de l'espèce sont en bonne condition: faible mortalité d'origine anthropique, saisonnalité appropriée de la mise bas, production annuelle élevée de petits, taux de reproduction et sex-ratio équilibrés	<b>État</b> Tendances à la baisse de la mortalité d'origine anthropique  <b>Pression/réaction</b> <u>Cétacés:</u> Des mesures appropriées sont prises pour réduire les captures accidentelles, la raréfaction des proies et d'autres causes anthropiques de mortalité  <u>Phoque moine:</u> Des mesures sont prises pour réduire la mise à mort directe et les captures accidentelles ainsi que pour empêcher la destruction des habitats	OSPAR a établi comme indicateur de base : « La production de bébés phoques gris ou de bébés phoques communs » et « Le rapport à la population des individus des différentes espèces victimes de prises accessoires »  HELCOM retient parmi la série de base des indicateurs de la biodiversité : « Les taux de grossesse chez les mammifères marins » et « Le nombre de mammifères retrouvés noyés dans les engins de pêche ».

<sup>10</sup> Des données de base sont requises par la Dix-neuvième réunion des Parties contractantes.

Objectif opérationnel	Indicateur	BEE	Cibles proposées	Indicateurs similaires établis pour d'autres conventions pour les mers régionales
	<p>1.3.1 Caractéristiques démographiques de la population (par exemple : taille du corps ou structure en classes d'âge, sex-ratio, taux de fécondité, taux de survie/mortalité)  (oiseaux de mer)</p>	<p>Les populations des espèces sont en bonne condition: taux naturels de succès reproductifs et taux acceptables de survie des oiseaux jeunes et adultes.</p>	<p>Les modèles démographiques indiquent que les populations de tous les taxons tendent vers le maintien à long terme, en particulier pour les espèces ayant le statut "menacé" de l'UICN</p> <p>La mortalité par capture accidentelle se situe à des niveaux négligeables, particulièrement pour les espèces classées comme "menacées" par l'UICN.</p>	<p>OSPAR utilise comme indicateurs prioritaires : « Les taux de succès/d'échec de la reproduction des oiseaux de mer » et « Le succès annuel de reproduction des mouettes tridactyles »</p> <p>ainsi que « La mortalité des oiseaux de mer due à la pêche (prises accessoires) et à l'aquaculture ».</p> <p>HELCOM a inclus « La productivité des aigles à queue blanche » et « Le nombre d'oiseaux de mer noyés dans les engins de pêche » dans la série de base d'indicateurs sur la biodiversité.</p>
	<p>1.3.1 Caractéristiques démographiques de la population (par exemple: taille du corps ou structure en classes d'âge, sex-ratio, taux de fécondité, taux de survie/mortalité)  (Reptiles marins)</p>	<p>Faible mortalité résultant de captures accidentelles<sup>11</sup></p> <p>Sex-ratio favorable et pas de déclin des taux d'éclosion</p>	<p><b>Réponse</b> Mesures prises pour restreindre les captures accidentelles des tortues marines</p>	

<sup>11</sup> Les données de base sont requises par la Dix-neuvième réunion des Parties contractantes.

Objectif opérationnel	Indicateur	BEE	Cibles proposées	Indicateurs similaires établis pour d'autres conventions pour les mers régionales
<p><b>2.1 Les introductions d'espèces non indigènes invasives sont réduites au minimum</b></p>	<p>2.1.1, 2.2.2 combinés. « Tendances observées au niveau de l'abondance, de la fréquence temporelle et de la distribution spatiale dans la nature des espèces non autochtones, notamment les espèces non autochtones envahissantes, surtout dans les régions à risque, par rapport aux principaux vecteurs et voies de propagation de ces espèces »<sup>12</sup></p>	<p>L'introduction et abondance de la propagation d'ENI associées aux activités humaines sont réduites au minimum, en particulier pour les EEE (espèces exotiques envahissantes) potentielles</p>	<p><b>État</b> Le nombre d'espèces et l'abondance des EEE introduites par suite d'activités humaines sont réduits</p> <p><b>Pression/réponse</b> Meilleure gestion des principales voies et vecteurs d'introduction en rapport avec l'homme d'ENI (stratégie méditerranée pour la gestion des eaux de ballast, systèmes d'alerte précoce, etc.)</p> <p>Plans d'action élaborés pour faire face aux ENI à haut risque s'ils devaient apparaître en Méditerranée.</p>	<p>OSPAR a établi l'indicateur prioritaire suivant : « Rythme d'introduction de nouvelles espèces non autochtones (sur une période donnée) »</p> <p>HELCOM retient comme indicateur de base « Tendances dans l'apparition de nouvelles espèces non autochtones ».</p>
<p><b>5.1 L'introduction par l'homme d'éléments nutritifs dans le milieu marin n'entraîne pas d'eutrophisation</b></p>	<p>5.1.1 Concentrations des principaux éléments nutritifs dans la colonne d'eau</p>	<p>Les concentrations d'éléments nutritifs dans la couche euphotique sont conformes aux conditions physiques, géographiques et climatiques</p>	<p><b>État</b> Valeurs de référence des concentrations d'éléments nutritifs conformes aux caractéristiques hydrologiques, chimiques et morphologiques locales de la région marine non affectée<sup>13</sup></p> <p>Tendance à la baisse des concentrations d'éléments nutritifs dans la colonne d'eau des zones affectées par les activités humaines, définie statistiquement</p> <p><b>Pression</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réduction des émissions de DBO d'origine terrestre</li> <li>2. Réduction des émissions d'éléments nutritifs d'origine terrestre</li> </ol>	<p>OSPAR retient l'indicateur commun suivant : « Concentrations hivernales en nutriments »</p> <p>HELCOM a fixé comme cible de base « Concentrations hivernales en nutriments de surface »</p>

<sup>12</sup> L'expérience a montré qu'il serait peut-être nécessaire que 2.1.1 et 2.1.2 soient fusionnés dans l'avenir

<sup>13</sup> Les valeurs seuils sont à fixer, sous réserve de la décision de la Dix-neuvième réunion des Parties contractantes.

Objectif opérationnel	Indicateur	BEE	Cibles proposées	Indicateurs similaires établis pour d'autres conventions pour les mers régionales
<b>5.2 Les effets directs d'un surenrichissement en éléments nutritifs sont évités</b>	5.2.1 Concentration de la chlorophylle-a dans la colonne d'eau	Les taux naturels de la biomasse algale sont conformes aux conditions physiques, géographiques et atmosphériques <sup>14</sup> qui prévalent	<b>État</b> 1. Les concentrations de chl-a dans les régions à haut risque se situent en deçà des valeurs seuils <sup>15</sup> 2. Tendence à la baisse des concentrations de chl-a dans les zones à haut risque affectées par les activités humaines	OSPAR retient l'indicateur commun suivant : « Concentration en chlorophylle »  HELCOM a choisi comme indicateur de base « Concentration en chlorophylle-a ». « La concentration en chlorophylle-a comme indicateur de la biomasse du phytoplancton » figure dans le projet de série concertée d'indicateurs des Conventions et Plans d'action pour les mers régionales.
<b>7.2 Les transformations dues à l'urbanisation du littoral et des bassins versants, aux installations en mer et aux structures/ouvrages ancrés au fond de la mer sont réduites au minimums</b>	7.2.2 Emplacement et étendue des habitats affectés directement par les transformations et/ou modifications de la circulation qui en résultent: empreintes des structures exerçant des impacts	Les impacts négatifs sont minimales avec peu d'influence sur l'ensemble du système marin et côtier	La planification des structures/ouvrages prend en compte toutes les mesures possibles d'atténuation en vue de réduire au minimum l'impact sur l'écosystème marin et côtier ainsi que sur l'intégrité de ses services et de sa valeur culturelle/historique	OSPAR envisage comme indicateur possible « Étendue spatiale des habitats touchés ».
<b>8.1 Le caractère dynamique naturel du littoral est respecté et les zones côtières sont en bonne condition</b>	8.1.4 Longueur du littoral soumis aux perturbations physiques en raison de l'influence des structures/ouvrages artificiels	La perturbation physique sur les zones côtières sableuses induite par les activités humaines est réduite le plus possible	Les impacts négatifs des activités humaines sur les zones côtières sableuses sont réduits par des mesures de gestion appropriées	Les Conventions et Plans d'action pour les mers régionales ont inclus « Le pourcentage du littoral construit » dans leur projet de série concertée d'indicateurs.

<sup>14</sup> Les valeurs seuils sont à déterminer par la Dix-neuvième réunion des Parties contractantes

<sup>15</sup> Les valeurs seuils sont à fixer ultérieurement, la faisabilité doit être adressée, sous réserve de la décision de la Dix-neuvième réunion des Parties contractantes.

Objectif opérationnel	Indicateur	BEE	Cibles proposées	Indicateurs similaires établis pour d'autres conventions pour les mers régionales
<p><b>9.1 Les concentrations de contaminants prioritaires sont maintenues dans les limites acceptables et n'augmentent pas</b></p>	<p>9.1.1 Concentrations en contaminants dangereux<sup>17</sup> dans les biotes, les sédiments ou l'eau</p>	<p>Le niveau des effets de la pollution est inférieur au niveau déterminé pour la zone et les espèces</p>	<p><b>État</b> Les concentrations de contaminants spécifiques sont inférieures aux critères d'évaluation écotoxicologiques (EAC) ou aux concentrations de référence<sup>18</sup></p> <p>Tendance à la baisse des concentrations de contaminants dans les sédiments et les biotes provenant de zones affectées par l'homme, définie statistiquement</p> <p><b>Pression</b> Réductions des émissions de contaminants d'origine terrestre<sup>19</sup></p>	<p>Toutes les conventions couvrent la pollution.</p> <p>OSPAR couvre les concentrations de métaux (Hg, Cd, Pb) dans les biotes et les sédiments, les concentrations de PCB dans les biotes et les sédiments, les concentrations de PAH dans les sédiments, les concentrations de PBDE dans les biotes et les sédiments.</p>
<p><b>9.2 Les effets des contaminants émis sont réduits le plus possible</b></p>	<p>9.2.1 Niveau des effets de la pollution des principaux contaminants pour lesquels une relation de cause à effet a été établie</p>	<p>Les concentrations de contaminants n'augmentent pas le nombre d'événements n'ayant pas d'effets polluants.</p>	<p><b>État</b> Les effets des contaminants se situent en deçà des valeurs seuils<sup>20</sup></p>	<p>OSPAR utilise les poissons et les moules pour l'établissement d'une série de biomarqueurs et retient comme indicateur commun « Imposex/intersex ».</p>
<p><b>9.3 De graves événements de pollution sont évités et leurs impacts réduits au minimum</b></p>	<p>9.3.1 Survenue, origine (si possible), ampleur des événements de pollution graves (par ex. déversements d'hydrocarbures, de produits pétroliers et de substances dangereuses) et leur impact sur les biotes atteints par cette pollution</p>	<p>Aucune survenue des événements de pollution graves.</p>	<p><b>Pression</b> Tendance à la baisse de la survenue d'événements de pollution graves</p> <p>Tendances à la baisse des émissions opérationnelles de pétrol et d'autres contaminants suite à des activités côtières, maritimes et off-shore"s</p>	

<sup>16</sup> Les contaminants prioritaires comme établis dans la Convention de Barcelone et le Protocole tellurique

<sup>17</sup> À utiliser pour des travaux supplémentaires sur les conditions de référence ERL pour les sédiments, en tenant compte des spécificités de la Méditerranée.

<sup>18</sup> Les valeurs seuils sont à fixer par la Dix-neuvième réunion des Parties contractantes.

<sup>19</sup> Des programmes de réduction sont déjà en place à travers les Protocoles de la Convention de Barcelone et de la Stratégie Régionale pour les Déchets Marins

<sup>20</sup> Les valeurs seuils sont à fixer par la Dix-neuvième réunion des Parties contractantes.

Objectif opérationnel	Indicateur	BEE	Cibles proposées	Indicateurs similaires établis pour d'autres conventions pour les mers régionales
<b>9.4 Les taux de contaminants dangereux connus dans les différents produits de la mer ne dépassent pas les normes établies</b>	9.4.1 Taux réels de contaminants détectés et nombre de contaminants ayant dépassé les niveaux maximaux réglementaires dans les produits de la mer de consommation courante <sup>21</sup>	Les concentrations des contaminants se situent dans les limites réglementaires fixées pour la consommation humaine	<b>État</b> Les concentrations des contaminants se situent dans les limites réglementaires fixées par la législation	
<b>9.5 La qualité de l'eau des eaux de baignade et autres zones à usage récréatif ne porte pas atteinte à la santé humaine</b>	9.5.1 Pourcentage des cas de mesure des concentrations en entérocoques intestinaux satisfaisant aux normes établies	Les concentrations d'entérocoques intestinaux satisfont aux normes établies	<b>État</b> Tendance à la hausse du pourcentage des concentrations en entérocoques intestinaux satisfaisant aux normes établies	
<b>10.1 Les impacts dus aux propriétés et aux quantités de déchets marins dans le milieu marin et côtier sont réduits au minimum<sup>22</sup></b>	10.1.1 Tendances concernant la quantité de déchets ayant échoué ou été déposés sur le littoral, avec l'analyse de leur composition, de leur répartition spatiale et, si possible, de leur origine	Le nombre d'éléments de déchets marins sur le littoral n'a pas d'impact négatif sur la santé humaine, la vie marine et les services écosystémiques	<b>État</b> Tendance à la baisse du nombre d'éléments de déchets marins déposés sur le littoral	Indicateur commun de l'OSPAR : « Déchets retrouvés sur les plages ».  Dans la série concertée d'indicateurs des Conventions et Plans d'action pour les mers régionales figure « La quantification des déchets retrouvés sur les plages ».
	10.1.2 Tendances concernant les quantités de déchets dans la colonne d'eau, y compris les microplastiques, et dans les fonds marins	Le nombre d'éléments de déchets marins à la surface de l'eau et dans les fonds marins n'a pas d'impact négatif sur la santé humaine, la vie marine et les services écosystémiques et ne pose aucun risque pour la navigation	<b>État</b> Tendance à la baisse du nombre d'éléments de déchets marins à la surface de l'eau et dans les fonds marins	

<sup>21</sup> Il convient de veiller à la traçabilité de l'origine des produits de la mer échantillonnés.

<sup>22</sup> Des données de base doivent être développées par la Dix-neuvième réunion des Parties contractantes en ligne avec le Plan Régional pour les Déchets Marins.